Juillet - Décembre 2021

LA LETTRE EDF & MOI

GUYANE

LES ENGAGEMENTS EDF & MOI

Réduisez votre facture d'électricité

Parce que la meilleure énergie est celle que l'on ne consomme pas, économiser l'énergie vous permet à la fois de réduire votre facture et d'agir contre le réchauffement climatique. Avec ses partenaires, EDF mène de nombreuses actions pour vous conseiller et vous accompagner dans vos projets :

Comprenez votre consommation avec e.quilibre

Pour réduire sa consommation d'énergie, il faut d'abord bien la comprendre. Notre solution en ligne e.quilibre vous apporte une réponse personnalisée !

Scannez-moi !

Suivez le guide pour économiser de l'énergie

Vous souhaitez faire des économies d'énergie, mais vous ne savez pas par où commencer ? EDF vous accompagne, suivez le guide.

Découvrez les offres Agir Plus d'EDF

Grâce aux offres EDF Agir Plus*, vous faites des économies d'énergie durables avec des solutions conçues au plus près de vos besoins et de votre bien-être.

Du nouveau sur edf.gf

Scannez-moi !

Le site internet d'EDF Guyane fait peau neuve pour mieux répondre à vos attentes en termes de contenus, de navigation, d'accessibilité et de sobriété numérique.

Ces nouvelles pages mettent en avant l'implication d'EDF au service de la Guyane pour produire et distribuer l'électricité, et accompagner le territoire dans son développement et sa transition énergétique.

Recevez des factures au centime près

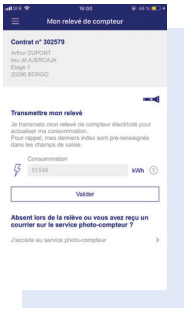

Vous n'êtes pas équipé(e) d'un compteur numérique et votre compteur est placé à l'intérieur de votre domicile : en période de facturation**, faites-nous part de votre relevé de compteur. Vous bénéficiez ainsi d'une facturation qui reflète précisément votre consommation.

Vous pouvez transmettre votre relevé :

- Via l'application EDF Dom & Corse, rubrique « Mon relevé de compteur »
- Via votre agence en ligne, rubrique « Saisir ma relève »

** Votre période de relève pour facturation est indiquée au verso de votre facture d'électricité

* Programme en faveur de la Maîtrise de la Demande d'Energie piloté par le comité MDE de Guyane (DEAL, ADEME, Collectivité Territoriale de Guyane, EDF) et financé par l'Etat.

Le Chèque Énergie, une aide financière pour les ménages à revenus modestes.

Depuis le 1er janvier 2018, l'État a remplacé le Tarif Première Nécessité par un nouveau dispositif d'aide pour les personnes en situation de précarité énergétique : le Chèque Énergie.

Le Chèque Énergie est utilisé pour régler ses factures d'énergie. Il est versé, une fois par an, au printemps, et est attribué sous conditions de ressources, en se basant sur le revenu fiscal de référence. Vous n'avez aucune démarche particulière à effectuer pour le recevoir. Il sera automatiquement envoyé aux personnes éligibles, par voie postale à leur domicile. Son montant varie de 48 € à 277 €. Le montant moyen des chèques distribués, en Guyane, est de 201 €.

L'ensemble des Chèques Énergie a été envoyé automatiquement aux bénéficiaires par courrier par les services de l'État tout au long du mois d'avril 2021.

Il est important de savoir qu'en plus d'une aide au paiement des factures d'électricité, il permet aussi de bénéficier :

- de la gratuité des mises en service en cas de déménagement du bénéficiaire
- de mesures adaptées pour les foyers qui rencontrent des difficultés ponctuelles de paiement.

En Guyane, ce sont 20 000 foyers qui en bénéficient, alors vérifiez bien si vous n'avez pas reçu de courrier avec ce logo.

Comment utiliser le Chèque Énergie ?

Vous avez reçu votre Chèque Énergie et vous ne l'avez pas encore utilisé ? N'attendez pas de nouvelle facture, et choisissez l'une des 2 solutions ci-dessous pour l'utiliser :

- Sur internet : avec seulement une adresse mail et une facture EDF rendez-vous à l'adresse suivante : https://chequeenergie.gouv.fr/beneficiaire/cheque/paiement-en-ligne
- Par courrier, en l'envoyant accompagné d'une copie d'une facture EDF, à l'adresse suivante :

EDF
TSA 81401
87014 LIMOGES CEDEX 1

Lors de votre demande par courrier ou sur internet, et afin de simplifier les démarches pour les années suivantes, vous avez la possibilité que votre Chèque Énergie soit automatiquement déduit de vos factures d'électricité à venir. Près de trois quarts des bénéficiaires en Guyane ont fait ce choix.

Pour cela, vous pouvez cocher la case « pré-affectation » sur le Chèque Énergie avant de l'envoyer ou le préciser sur internet lors de son enregistrement.

Vous ne l'avez pas reçu et vous souhaitez vérifier si vous êtes concernés ?

Les pouvoirs publics sont les seuls en mesure de vous informer. À ce titre un site internet https://chequeenergie.gouv.fr et un numéro de téléphone 0 805 204 805 ont été mis à disposition pour vérifier votre éligibilité et vous accompagner dans les démarches.

Nos équipes restent à votre disposition pour vous accompagner et vous faire bénéficier de ses avantages.

Comprendre sa consommation et agir avec e.quilibre

EDF en Guyane vous accompagne avec sa solution en ligne e.quilibre et vous apporte une réponse personnalisée, pour vous aider à réduire votre consommation d'énergie.

Réduire sa consommation d'énergie, c'est d'abord bien la comprendre. Comment se répartit votre consommation ? Est-elle supérieure ou inférieure à celle de l'an dernier ? Quelle consommation de votre foyer par rapport à des foyers similaires proches de chez vous ? Quels gestes simples adopter pour faire des économies ?

Avec e.quilibre vous pourrez :

- suivre votre budget estimé mensuel en euros ou en kilowattheures
- comparer votre consommation d'une année à l'autre et vérifier l'impact de vos nouvelles habitudes de consommation
- découvrir comment est répartie votre consommation énergétique (eau, éclairage, climatisation...). Quels usages quotidiens pèsent le plus lourd dans votre consommation ?

Pour en bénéficier c'est simple, rendez-vous sur votre Espace Client sur l'agence en ligne : sei-ael-guyane.edf.com

L'application EDF Dom & Corse évolue

Nouveau : Simplifiez la gestion de votre budget ! Avec l'application EDF Dom & Corse, vous pouvez désormais souscrire à la mensualisation.

L'application EDF Dom & Corse est téléchargeable sur Apple Store pour IOS et Play Store pour Android

Disponible sur App Store — DISPONIBLE SUR Google play

EDF SA
22-30, avenue de Wagram
75382 Paris Cedex 08 – France
SA au capital de 1 549 961 789 euros
552 081 317 RCS Paris.
www.edf.fr

Conception/réalisation :
Publicis.Sapient
Crédit photos :
Photothèque EDF, DR, Thinkstock.

Le groupe EDF est certifié ISO 14 001

EDF Guyane

BP 66002
97306 Cayenne Cedex

www.edf.gf